

**Mairie d’Hénin-Beaumont**

**1 Place Jean Jaurès**

**BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex**

**Service Manifestation**

**Affaire suivie par :**

Bruno CLAVET

Tél. : 03.21.74.87.27

[bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr)

P

À Hénin-Beaumont, le

**Objet :** Mise en concurrence de l’occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La commune d’Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité de restauration à l’occasion du gala MISS HENINOIS. Celui-ci se déroulera au sein même de l’Espace François Mitterrand qui accueillera 660 personnes le 30 Avril 2022 de 19h à 23h30.

A cette occasion, la commune d’Hénin Beaumont souhaite mettre à l’honneur les commerçants locaux en leur proposant de tenir 1 ou 2 stands à l’intérieur de la salle Wilquin . Pour se faire, les commerces de bouche / restauration recherchés sont les suivants :

* **1 commerçant pouvant proposer à la vente des plateaux de charcuteries**
* **1 commerçant pouvant proposer à la vente des plateaux de fromages**
* **1 commerçant pouvant proposer à la vente des macarons sucrés et/ou salés**
* **1 commerçant pouvant proposer à la vente des crêpes et des gaufres**
* **1 commerçant pouvant proposer sandwiches, hot dog, croques-monsieurs, bière…**

***A noter que les plateaux de fromages et de charcuteries peuvent être proposés par le même commerçant et que chaque commerçant doit être capable d’assurer le stockage et la réfrigération sur place de ses produits. De plus, la vente de boissons alcoolisées (exceptée la bière) et non alcoolisées sera assurée par la ville d’Hénin-Beaumont seulement.***

En considération de l’ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d’occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d’hygiène, de respect des riverains, la commune d’Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L’organisateur s’engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

**-  50% sur la qualité des produits proposés**

**- 30% sur l’attrait visuel**

**- 20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif**

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l’argumentaire développé dans ce dossier de candidature,

2. des compléments d’information fournis dans votre lettre d’accompagnement,

3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l’objet, soit d’une autorisation, soit d’un courrier de refus le cas échéant.

Le dossier complet est à retourner avant le vendredi 1er avril 2022 à 12 h 00, délai de rigueur, à l’attention de :

**Monsieur le Maire d’Hénin-Beaumont**

**Mise en concurrence du domaine public**

**1 place Jean Jaurès**

**62110 HENIN BEAUMONT**

ou par mail à : bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de mes meilleurs sentiments.

**Steeve BRIOIS**

**Maire d’Hénin-Beaumont**

**Conseiller Départemental du Pas-de-Calais**

…/…